

REPUBLIQUE  
FRANÇAISECOMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-  
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSEDES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**SEANCE DU 30 JUIN 2023**Nombre de membres

en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	9
Absents	9
Votants	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

23 juin 2023

Date d'affichage

3 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOULLERON, Ange PIERI, Marie Toussainte SISTI, Dominique FRATICELLI, Don Marc ALBERTINI, François MARTINETTI, André ROCCHI, Christian PAOLI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noël GUIDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Marion PAOLINI à Angèle MANFREDI, Muriele ELEGANTINI à Jean Marc PINELLI, Jean Jacques FRATICELLI à Don Marc ALBERTINI, Agnulina ANDREANI à André ROCCHI, Sébastien GUIDICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI, Anne Marie CHIODI à Philippe VITTORI, Dominique VILLARD ANGELI à François MARTINETTI, Philippe SUSINI à Francis GIUDICI.

Absents : Antoine OTTAVI, Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Ghjuvan Santu LE MAO, Jacques BARTOLI, Esteban SALDANA, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Philippe GIOVANNI.

Secrétaire de séance : Marlène GIUDICELLI.

**Délibération n° 4123 Objet : Feuille de route pour le déploiement du plan  
biodéchets 2023**

Le Président expose au Conseil Communautaire les obligations règlementaires de réduction des biodéchets :

- Au moins 95% de la population de la collectivité doit avoir accès à une solution de tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023 ;
- Réduire de 50% les biodéchets contenus dans les Ordures Ménagères.

Le Président expose au Conseil Communautaire **les orientations proposées par l'étude biodéchets réalisée en 2020 et réajustées en 2023 pour répondre à ces objectifs règlementaires** :

Dans le cadre du plan biodéchets 2023 (réalisé dans le cadre d'un accompagnement par un bureau d'étude) les élus de la CCFC ont choisi de déployer un scénario mixte

pour la réduction et le traitement des biodéchets sur le territoire. **Il est proposé de réajuster le scénario comme suit :**

- La collecte sera déployée en points de regroupement, comme pour les autres flux, sur les centres bourgs Ghisonaccia, Prunelli, Ventiseri, Solaro plaine (pour les habitats collectifs, les lotissements, les résidences, impasses...).
- Une collecte en porte à porte des gros producteurs et professionnels sera également mise en œuvre.
- Le compostage individuel, par le biais des composteurs et des poules est déployé auprès des habitats individuels éloignés des centres bourgs.

**Le Conseil Communautaire,**

A l'unanimité des membres présents,

**-Approuve** les orientations techniques du plan biodéchets 2023 ;

**-Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire ;

**-Autorise** le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Extrait conforme au registre des délibérations  
de la Communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le Président, Francis Giudici

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous  
Préfecture le

Le président Francis Giudici